



# Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E)



UNION EUROPÉENNE  
Fonds européen agricole  
pour le développement rural  
L'Europe investit  
dans les zones rurales



## MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE

### Signalétique et documents de promotion VTT

**Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources**

15, Avenue du Général de Gaulle

19260 TREIGNAC

Tel : 05 19 67 01 04

Représenté par : Monsieur Philippe JENTY – Président

Comptable assignataire des paiements : Trésorerie de TREIGNAC

Date de publication du marché :

**Jeudi 30 novembre 2017**

Date limite de réception des offres :

**Lundi 18 décembre 2017**

Composition du DCE :

SECTION I Règlement Particulier de la Consultation

SECTION II Cahier des Clauses Techniques Particulières

SECTION III Obligations du titulaire lié au concours financier du LEADER

ANNEXE I Tableau annexe « Offre de prix »

ANNEXE II Carte du territoire CCV2M

Référence :

Code des Marchés Publics 2016 (Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics transposant les dispositions des directives marchés prévoyant les mesures d'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, applicable à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 et abrogeant le Code des Marchés Publics 2006).

Le pouvoir adjudicateur envisage de recourir à un cofinancement du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 Mesure N°19 « LEADER » du Programme de Développement Rural Limousin.

# SECTION I

## REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

---

### I. IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR PUBLIC / POUVOIR ADJUDICATEUR

#### # Acheteur public / Pouvoir adjudicateur :

Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources représenté par Monsieur Philippe JENTY agissant en qualité de Président.

# Coordonnées : **Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources**

15, Avenue du Général de Gaulle

19260 TREIGNAC

Tel : **05 19 67 01 04**

# Renseignements administratifs : **Nicolas GRANGER – 05 19 67 01 04 – [assainissement@ccv2m.fr](mailto:assainissement@ccv2m.fr)**

# Renseignements techniques : **Gael NICON – [gael.nicon@mairie-chamberet.fr](mailto:gael.nicon@mairie-chamberet.fr)**

### II. OBJET DU MARCHE

#### # Forme du marché

Marché à procédure adapté relatif à l'achat de signalétique VTT et documents de promotion VTT dont les caractéristiques sont précisées dans le CCTP (SECTION II).

#### # Décomposition du marché :

Le marché comporte un lot unique.

### III. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

#### # Candidature :

##### *Documents relatifs à la candidature :*

Liste des renseignements à fournir selon l'arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats :

- La lettre de candidature (DC1 – 2016)
- La déclaration sur l'honneur (DC2 – 2016) pour justifier que le candidat n'entre dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public
- Les certificats attestant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales au 31 décembre de l'année N-1.
- Les références de marchés ou contrats équivalents fournis au cours de trois dernières années
- Les éléments de présentation de la société
- La copie du jugement en cas de redressement judiciaire

Les DC1 et DC2 sont téléchargeables sur : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

## # Offre :

### *Documents relatifs à l'offre :*

- Le présent Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) valant acte d'engagement, daté et signé du candidat, en original.
- L'annexe : Tableau « Offre de prix » complété, daté et signé en original.
- Un devis avec description complète des prestations
- Notices et documents techniques

## IV. RECEPTIONS DES PLIS

### # Dépôt de l'offre :

La réponse du candidat devra être transmise sous enveloppe fermée et contenant la mention :

« **MARCHE PUBLIC POUR LA FOURNITURE de signalétique VTT et documents de promotion VTT – NE PAS OUVRIR** ».

Les plis doivent parvenir avant la date limite et heure limite de réception des offres fixée au :

**Lundi 18 décembre 2017 à 11h30**

Les plis sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. Ces derniers sont seuls responsables du moyen d'acheminement choisi et du respect de la date de dépôt. Les offres qui parviendraient après la date et l'heure limite, ainsi que celles parvenant non cachetées, ne seront pas acceptées.

L'enveloppe doit être remise à l'adresse suivante : **Communauté de Communes Vézère Monédières Millesources**  
**15, Avenue du Général de Gaulle**  
**19260 TREIGNAC**

- soit par lettre recommandée avec accusé de réception
- soit par remise contre récépissé, du lundi au vendredi, hors jours fériés ou chômés, entre 09h00 et 12h00 et entre 14h00 et 17H00.

## V. CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Après classement des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur (le candidat retenu est celui qui obtient la meilleure note sur 20 points selon la répartition indiquée dans le tableau ci-après). Les critères d'attribution du marché sont pondérés comme suit :

Critère d'attribution	Pondération
<p><u>Prix</u></p> <p>Le prix des prestations jugé au travers de l'annexe financière</p> <p>[Sur 10 points : la meilleure offre reçoit la note maximale, soit 10 points ; les notes des offres arrivant derrière sont calculées de la manière suivante :</p> <p>(meilleure offre X 10) / offre du candidat]</p>	50 %
<p><u>Qualité de l'offre</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Produits proposés : références fournies, label, respect de l'environnement</li><li>- Documents fournis : lisibilité, informations facilement trouvées</li><li>- Respect de présentation des candidatures et des offres demandées [sur 8 points]</li></ul>	40 %
<p><u>Conditions de livraisons et prestations associées</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- La qualité de service du fournisseur : conditions de livraisons, délais de commande, jours de livraison</li><li>- Performances au regard du développement durable et services associés : réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction des emballages. [Sur 2 points]</li></ul>	10 %

## **VI. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES**

Le délai de validité des offres est fixé à 7 mois à compter de la date limite de réception des offres. Les candidats seront informés du résultat de la consultation au plus tard à l'expiration de ce délai. En effet ce projet est prévu pour le premier semestre de l'année 2018.

## **VII. NEGOCIATION**

Le pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation avec les 2 candidats ayant remis les offres jugées les plus intéressantes, suite au premier classement établi par application des critères pondérés énoncés.

La négociation est engagée librement avec les candidats sélectionnés. La négociation est conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment sur les précisions techniques du candidat afin d'optimiser l'offre financière.

L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base. Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats retenu(s) par le Pouvoir Adjudicateur.

En cas d'échange écrit, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le mail/fax.

En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans le délai maximal indiqué lors des échanges. Cette date de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.

# **SECTION II**

## **CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES**

---

**NB : Pour ce qui concerne l'énumération des réglementations applicables, elles sont toutes applicables et considérées comme connues des professionnels.**

### **Forme du marché**

Marché à procédure adaptée relatif à l'achat de signalétique VTT et documents de promotion VTT

#### ***Prestations demandées :***

---

- Création fond cartographique au 1/100 000 à l'échelle du territoire CCV2M      **quantité : 1**
- Mobilier bois support des panneaux plans panoramiques des parcours 100 x 150 cm      **quantité : 19**
- Panneaux "plan panoramique général des circuits" (impression extérieure longue durée) 100 x 150 cm dibond 3 mm + lamination anti UV      **quantité : 19**
- Panneaux plans circuits locaux avec impression longue durée (fichiers des impressions pour chaque panneau fournis) 100 x 150 cm support dibond 3 mm + lamination anti UV      **quantité : 19**

- Dépliant présentant l'ensemble de l'offre VTT, Format A4 ouvert / 10x21 fermé - Impression quadri recto verso Infographie incluse, Mise en page, BAT **quantité : 10 000**
- Dépliant cartographique présentant en détail les circuits VTT Format 42x45 ouvert / 10,5x15 fermé Impression quadri recto verso Infographie incluse, Mise en page, BAT **quantité : 10 000**
- Flèches directionnelles indication départ des parcours alu dibond 3 mm 30x18 cm **quantité : 100**
- Panneaux "Sentier partagé" support alu dibond 3 mm 20X20 cm **quantité : 40**
- Balises directionnelles avec logo ffc **quantité : 2 000**
- Lots de numéros autocollants pour apposer sur les balises ( n° de 1 à 34) **quantité : 2 000**
- Livraison **quantité : 1**

---

#### *Emballages, étiquetage, livraisons*

---

Les emballages utilisés devront être conforme à la réglementation en vigueur.  
La qualité des emballages doit être appropriée aux conditions et modalités de transport.  
Lieu de livraison : territoire CCV2M

---

#### *Renseignements techniques complémentaires :*

---

Veuillez contacter :

Gael NICON – [gael.nicon@mairie-chamberet.fr](mailto:gael.nicon@mairie-chamberet.fr)

---

## **SECTION III**

### **Obligations du titulaire lié au concours financier du LEADER**

---

Le pouvoir adjudicateur envisage de recourir à un cofinancement du Fonds Européen Agricole de Développement Rural (FEADER) Programme de Développement Rural Régional 2014-2020 MESURE N°19 « LEADER » DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL LIMOUSIN

En cas de recours effectif, le titulaire devra respecter les dispositions suivantes :

#### III-1 – Publicité

En application de l'annexe XIII du règlement d'exécution n°808/2014, le titulaire du marché afférent est chargé de faire apparaître le concours financier LEADER Fonds Européen de Développement Rural (FEADER) dans sa communication.  
Tous les documents réalisés dans le cadre du présent marché porteront l'emblème de l'Union Européenne accompagné de la mention « Fonds Européen Agricole de Développement Rural ».

Toutes les actions d'information et de publicité à destination des bénéficiaires potentiels et du public comportent les éléments suivants :

- l'emblème de l'Union Européenne, conformément aux normes graphiques figurant à l'annexe II du règlement communautaire n° 821/2014 du 28 juillet 2014 et la mention de l'Union Européenne.
- le logo du dispositif LEADER

### III-2 – Contrôle et suivi

Le titulaire devra produire sur simple demande du service instructeur, de toute instance nationale ou communautaire, tout document nécessaire au suivi et à l'évaluation de la réalisation du marché.

En respect des règles communautaires applicables en la matière, ces pièces devront être conservées par le titulaire pendant une durée de 10 ans à compter de la fin de l'opération.

### III-3 – Sous-traitance

Lorsque le bénéficiaire du marché confie tout ou partie de la réalisation de l'action à une ou plusieurs autres personnes morales, chaque acte de sous-traitance doit mentionner la participation du LEADER pour le présent marché et intégrer les règles énoncées dans le présent article (contrôle et suivi, publicité et respect des politiques communautaires).

### III-4 – Respect des politiques communautaires

Le titulaire s'engage à respecter les politiques communautaires qui lui sont opposables et notamment les règles de concurrence, de passation de marché public, de protection d'environnement et d'égalité des chances entre les hommes et les femmes.

Fait en un seul original

à : ..... Le : .....

Mention(s) manuscrite(s) "lu et approuvé", signature(s) du/des prestataire(s) :

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Le pouvoir adjudicateur

À Treignac, le : .....



# ANNEXE I : TABLEAUX ANNEXES « OFFRE DE PRIX »

---

SIGNALETIQUE VTT et DOCUMENTS DE PROMOTION VTT	Qté	Tarifs (€ TTC)
Désignation		
Création fond cartographique au 1/100 000 à l'échelle du territoire CCV2M	1	
Mobilier bois support des panneaux plans panoramiques des parcours 100 x 150 cm	19	
Panneaux "plan panoramique général des circuits" (impression extérieure longue durée) 100 x 150 cm dibond 3 mm + lamination anti UV	19	
Panneaux plans circuits locaux avec impression longue durée (fichiers des impressions pour chaque panneau fournis) 100 x 150 cm support dibond 3 mm + lamination anti UV	19	
Dépliant présentant l'ensemble de l'offre VTT, Format A4 ouvert / 10x21 fermé - Impression quadri recto verso Infographie incluse, Mise en page, BAT	10 000	
Dépliant cartographique présentant en détail les circuits VTT Format 42x45 ouvert / 10,5x15 fermé Impression quadri recto verso Infographie incluse, Mise en page, BAT	10 000	
Flèches directionnelles indication départ des parcours alu dibond 3 mm 30x18 cm	100	
Panneaux "Sentier partagé" support alu dibond 3 mm 20X20 cm	40	
Balises directionnelles avec logo ffc	2 000	
Lots de numéros autocollants pour apposer sur les balises ( n° de 1 à 34)	2 000	
Livraison	1	
	TVA	
	Montant Total	

**Le tableau « Offre de prix » ci-dessus sera complété et signé par le soumissionnaire sous peine de rejet de l'offre.**

**Il sera accompagné d'un devis à l'entête de l'entreprise reprenant l'ensemble des prestations.**

A, .....

Le .....

Nom : .....

Prénom : .....

Signature (avec cachet)

## ANNEXE II : Carte du territoire CCV2M

